

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 19 février 2024, à 17 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

52 Conseillers titulaires présents : Angélo ARÉNA, Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Léa COIGNOT, Alain COMMARET, Geneviève DANGLARD, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Jamilah HABSAOUI, Chantal HOCHART, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Françoise LAURENT, Marie-Claire LIMOSIN, Claude MANET, Alain MARC, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Monique MILLEREAUX, Franck MOINARD, Patrick MOREAU, Serge NASSELEVITCH, Maryse OLIVIERI, Gérard PAILLARD, Marc PAUTET, Christian PERDU, Catherine PRÉVOST, Olivier RAUSCENT, Martial RENAULT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI, Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS, Alain VITEAU et Emmanuel ZEHNDER.

13 Conseillers titulaires excusés avant donné un pouvoir de vote : Paule BUFFY a donné pouvoir à Chantal HOCHART, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Christian CREVAT a donné pouvoir à Daniel ROBERT, Arnaud GUYARD a donné pouvoir à Martial RENAULT, Éric JODELET a donné pouvoir à Alain GUITTET, Olivier MAGUET a donné pouvoir à Annick IENZER, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Nathalie MILLET a donné pouvoir à Aurélie FARCY, Bertrand du PASSAGE a donné pouvoir à Christophe DARENNE, Sonia PATOURET-DUMAY a donné pouvoir à Emmanuel ZEHNDER, Bernard RAGAGE a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Serge NASSELEVITCH et Éric STÉPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

4 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Charles BARON, Damien BRIZARD et Nicolas ROBERT.

2 Conseillers titulaires absentes non excusées : Fanny BOUVIER et Myriam GILLET-ACCART.

11 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Christophe DARENNE, Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Chantal HOCHART, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Serge NASSELEVITCH, Martial RENAULT et Emmanuel ZEHNDER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Daniel ROBERT.

Date de la convocation	Mardi 13 février 2024
Conseillers titulaires en fonction	71
Conseillers titulaires présents	52
Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote	11
Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote	2

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2024-22

Objet : Création d'un emploi permanent de Directeur/Directrice Général(e) des Services à temps complet (35/35°) sur le cadre d'emploi des attachés

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Après les explications apportées en cours de séance, le Président propose au Conseil Communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau Communautaire, de délibérer pour :

- Créer un emploi permanent de Directeur/Directrice Général(e) des Services à temps complet (35/35°) sur le cadre d'emploi des attachés à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assurer les missions suivantes :
 - Assister le Président et les élus pour la définition des orientations stratégiques,
 - Donner de la cohérence à l'action intercommunale et animer l'ensemble des projet intercommunaux,
 - Garantir les grands équilibres des budgets intercommunaux et poursuivre la mise en place d'une prospective financière,
 - Assurer les missions non-couvertes par les chefs des services,
 - Optimiser le fonctionnement et l'organisation des services (réunions collectives, par services...), manager les services,

- Rédiger les documents fonctionnels de la collectivité (pacte de gouvernance, projet de territoire, pacte fiscal et financier, statuts, ...),
- Assurer les relations avec les communes membres et les partenaires publics, institutionnels, économiques et financiers.

- Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A sur le cadre d'emploi des attachés ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- le niveau de recrutement : diplôme de niveau I et/ou expérience professionnelle équivalente,
- le niveau de rémunération sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade inhérent à l'agent recruté.

Et, le cas échéant,

- Autoriser le Président à mettre en œuvre la présente décision, étant précisé que :
 - La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,
 - Les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **CRÉE un emploi permanent de Directeur/Directrice Général(e) des Services à temps complet (35/35^e) sur le cadre d'emploi des attachés à compter du 1^{er} septembre 2024, pour assurer les missions suivantes :**
 - **Assister le Président et les élus pour la définition des orientations stratégiques,**
 - **Donner de la cohérence à l'action intercommunale et animer l'ensemble des projet intercommunaux,**
 - **Garantir les grands équilibres des budgets intercommunaux et poursuivre la mise en place d'une prospective financière,**
 - **Assurer les missions non-couvertes par les chefs des services,**
 - **Optimiser le fonctionnement et l'organisation des services (réunions collectives, par services...), manager les services,**
 - **Rédiger les documents fonctionnels de la collectivité (pacte de gouvernance, projet de territoire, pacte fiscal et financier, statuts, ...),**
 - **Assurer les relations avec les communes membres et les partenaires publics, institutionnels, économiques et financiers.**
- **DIT que cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire sur le grade inhérent à l'agent recruté ou le cas échéant par un agent contractuel conformément aux dispositions de l'article L 332-8- 2° du code général de la fonction publique, à savoir, pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.**
- **DIT que son niveau de recrutement sera défini comme suit :**
 - **Le niveau de recrutement : diplôme de niveau I et/ou expérience professionnelle équivalente,**
 - **La rémunération et le déroulement de carrière correspondront au grade concerné,**
- **DIT que les crédits suffisants seront inscrits au budget principal de l'exercice.**
- **AUTORISE le Président à mettre en œuvre la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN

